

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/?Conseil-d-Administration-LGT-24-03-2026>



Conseil d'Administration LGT

24/03/2026

- Administration - Conseil d'Administration du LGT -



Date de mise en ligne : mercredi 13 mai 2026

Copyright © Lycée Georges Dumézil - Tous droits réservés

Sommaire

- [Procès-verbal](#)
- [Actes](#)

Procès-verbal :

**Procès Verbal du Conseil d'Administration du Lycée
Général et Technologique Dumézil**

Titre de la séance : CA LUT du 24 mars
Date : Mercredi 24 mars 2026

Table des Matières

1. Introduction et adoption du procès-verbal précédent
2. Approbation des conventions
3. Présentation et adoption du Compte Financier 2025
4. Proposition de prélèvement sur fonds de roulement
5. Répartition des Moyens Humains (DGH) pour le semestre 2026
6. Questions diverses et motions des représentants du personnel
7. Résumé des décisions
8. Plan de suivi des actions

Participants

a) **Participants présents :** M. Doit, Mme Digeat, M. Rodriguez, Mme Foleysse, M. Estérelade, Mme Izabelle, Mme Norrand-Vallée, Mme Parnachon, M. Devos, Mme Deloit, M. Pulin, Mme Villard, Mme Ardoine, Mira Tausse, Mme Lissot, Mme Drouot-Mory, Mme Pflieger, Mme Gontier, Mme Lendreau Luvet, M. Adair, Mme Bourquart, Mme Decroix, Mme Carat

b) **Participants excusés :** Mme Maréchal, Mme Remy-Bastit, M. Lanencier, M. Penot, M. Tiphagne, Mme Chetou

1. Introduction et adoption du procès-verbal précédent

La séance est ouverte par le Président qui délègue Madame Parnachon comme secrétaire de séance pour le reste de ce compte rendu.

Le premier point à l'ordre du jour est l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 mars 2025. Aucune observation ou demande de modification n'étant formulée par les membres, le procès-verbal est considéré comme adopté.

2. Approbation des conventions

La Commission présente plusieurs conventions nécessitant l'approbation du Conseil d'Administration. Certaines de ces conventions sont présentées à posteriori en raison de leur caractère urgent ou de leur réception tardive.

Les conventions soumises au vote sont les suivantes :

- **Compagnie MADAM :** Prélèvement pour le concert des Luthiers les 6 et 13 mars, pour un montant de 537,80 €. Le prix en charge à été facturé au Parc Culture vers le compte de l'établissement.
- **Secrète DDI :** Deux contrats annuels renouvelables :
 - o Directeur des VMS de l'établissement pour un coût de 5 462 € TTC.
 - o Directeur des lieux de culture (pédagogie et restauration) pour un coût de 1 808 € TTC.
- **Prochaine Santé Nourmale :** Deux conventions pour des interventions sur les compétences psychosociales dans le cadre du CDDSD pour un montant de 5 979 € chacune. Ces prestations sont intégralement financées par l'AFSC.
- **Conférence "Les enfants et nous" :** Convention à posteriori pour la prise en charge des bulletins de frais de l'intervention pour les élèves de BTS.

Après une brève présentation, le Président met l'ensemble de ces conventions au vote.

Décision n°1 : Approbation des conventions

Préambule : L'ensemble des conventions présentées est repris à l'annexe.

Contexte : La validation de ces conventions est nécessaire pour permettre la réalisation des prestations et la régularisation administrative des prestations déjà effectuées ou à venir.

Implications : Le service de gestion peut procéder au rattachement des dépenses correspondantes.

3. Présentation et adoption du Compte Financier 2025

L'Agent Comptable, Mme François, présente de manière détaillée le compte financier de l'exercice 2025, qui est le résultat de l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions.

a) **Contexte et chiffres clés**

La présentation souligne la stabilité des effectifs (1826 élèves) et une compréhension des coûts budgétaires à hauteur de 93,46 %. Les principaux francs-tirs restent la Région Normandaise et les familles. Un prélèvement total de 18 926,62 € a été effectué sur le fonds de roulement au cours de l'exercice.

b) **Analyses des dépenses**

- **Pédagogie (Service AP) :** Les voyages scolaires représentent 41 % des dépenses de ce service (26 339,63 €). Le reprographie constitue également un poste majeur avec un montant de 12 266,08 €, dont 100 % une seule facture de montage de copies est demandée.
- **Administration et Logistique (Service ALD) :** La maintenance (électricité, eau) représente 64 % du budget de ce service (484 073,37 €). Une baisse de 21 % des dépenses d'électricité est constatée grâce à des investissements LED et un marché négocié favorable. Cependant, les dépenses en eau ont augmenté de 44 % en raison de fuites importantes sur le site de la Gascogne agricole. Trois événements ont eu lieu avec actions de construction telles que notre Niveau d'eau, de chauffage. On a quant à présent 64% d'ajustement sur nos factures d'eau.
- **Restauration (Service SRH) :** Le service, rattaché au LGT et au LP, présente un excédent net de 76 110,75 €. Cet excédent résulte pour une partie importante des prélèvements (175 000 €), une subvention régionale pour la réparation de matériel (13 876 €) et par le fait que 30 000 € de la DAF ont été affectés sur le SRH. Ceci n'a d'ailleurs pas été révisé en 2025.

■ Dicté(e) _____

e) Résultat et situation financière

L'exercice 2025 se clôture avec un **résultat excédentaire de 120 290,38 €**. Cet excédent, combiné aux aménagements, porte la capacité d'autofinancement à 130 870,03 €.

Le **niveau de réserves (FDR) augmente de 111 251,32 € pour atteindre 602 768,88 €**, ce qui correspond à 154,78 jours de fonctionnement. Ce niveau est bien supérieur au seuil prévisionnel de 60 jours, ce qui justifiera des prélèvements futurs.

À l'issue de la présentation, le Président remercie chaleureusement l'Agent Comptable pour la clarté de ses exposés sur un sujet complexe. Deux votes distincts sont organisés.

Décision n°2 : Adoption du Compte Financier 2025

Formulation : Le compte financier de l'exercice 2025 est adopté à l'unanimité et sans réserve.
Contexte : La vote intervient après une présentation explicative et une session de questions-réponses l'ayant précédé au cours de la séance.
Implications : Les comptes de l'exercice 2025 sont officiellement entés.

Décision n°3 : Affectation du résultat 2025

Formulation : L'excédent de 120 290,38 € est affecté au compte de réserves 130810 (fonds de roulement).
Contexte : Conformément aux règles comptables, le résultat de l'exercice doit être affecté.
Implications : Le fonds de roulement est augmenté du montant de l'excédent, renforçant la trésorerie de l'établissement.

4. Proposition de prélèvement sur fonds de roulement

Suite à la constatation d'un Fonds de roulement élevé, le Collège propose un prélèvement de **15 000 €** pour financer plusieurs besoins pour l'année 2026 :

- Droits de reprographie (4 000 €)
- Licences Office (1 000 €)
- Matériel pour la nouvelle option musique (3 000 €)
- Travaux sur les bureaux administratifs (5 000 €)
- Matériel d'investissement pour l'option musique (dossier numérique) (2 000 €)

Un débat s'engage concernant la ligne de 5 000 € pour les travaux car les bureaux administratifs précisent pour financer le projet de développement des bureaux des Professeurs adjoints et des secrétaires de scolarité en bâtiment P. Ce projet suscite de vives critiques de la part des représentants des personnels enseignants, des parents d'élèves et des élèves qui ne comprennent pas le bien-fondé de ce projet. Bien que la Secrétaire générale explique qu'il s'agit essentiellement d'une provision en cas de besoin, les représentants estiment que ce n'est pas fait le budget que le projet. Le même est précisé, ajoutant qu'une demande d'autorisation de travaux avec fourniture de matériel va être faite à la Région et qu'il convient d'attendre sa réponse.

Fais à cette occasion, le Président propose de soumettre au vote une version amendée de la proposition, réduisant la ligne de 5 000 € contestée.

Dicto.ai

Décision n°4 : Approbation d'un prélèvement sur fonds de roulement

Formulation : Un prélèvement de 10 000 € sur le fonds de roulement est adopté à l'unanimité.
Contexte : La proposition initiale de 15 000 € a été amendée suite à un débat sur l'opportunité de financer des bureaux administratifs sur fonds propres.
Implications : Le service de gestion est autorisé à engager 10 000 € pour les droits de reprographie, les licences et l'équipement de l'option musique. Le fonds de roulement disponible après prélèvement s'élevait à 487 688,88 €.

5. Répartition des Moyens Humains (DGH) pour la rentrée 2026

Le Président présente une nouvelle proposition de répartition de la Dotation Globale Humaine (DGH) pour la rentrée 2026, la précédente ayant été rejetée. Cette nouvelle version vise à répondre à la principale critique émise : la suppression des doublonnements en français et mathématiques en première technologique.

La nouvelle proposition inclut :

- Le **rétablissement des doublonnements en français et mathématiques** en première technologique.
- En contrepartie, la **suppression des doublonnements en Enseignement Moral et Civique (EMC)** en classe de seconde.
- Le **rétablissement du doublonnement en anglais** BTS-MCO, avec une nouvelle modB4 (26 en classe entière et 11 à l'abouabou).

Les représentants des enseignants, bien que satisfaits du rétablissement des heures en première technologique, expriment leur inquiétude quant à la solution consistant à "rétablir l'EMC pour modifier l'EMC" et que la dotation globale reste fondamentalement insuffisante pour assurer des conditions d'enseignement de qualité. Une enseignante résume le sentiment général : "notre DGH est trop faible. On ne peut pas renoncer à ça quand on fait du 38. Ce n'est pas possible."

La discussion met en lumière la possibilité de récupérer 15 à 19 heures si les effectifs de la rentrée sont légèrement supérieurs aux prévisions, mais les enseignants jugent cet espoir trop incertain. Ils décident de demander une audience au rectorat pour obtenir des moyens supplémentaires. Le Président met la proposition au vote.

Décision n°5 : Rejet de la proposition de répartition des moyens humains

Formulation : La dernière proposition de répartition de la DGH est rejetée par 15 voix contre.
Contexte : Malgré les ajustements, les membres du conseil, principalement les représentants des personnels et des parents, jugent la dotation globale insuffisante et refusent de valider une répartition qui entraîne des suppressions de doublonnements et des heures d'accompagnement personnalisées.
Implications : L'administration doit revoir sa copie. Les représentants du personnel vont engager une démarche auprès du rectorat pour demander une dotation supplémentaire.

6. Questions diverses et motions des représentants du personnel

Deux motions déposées par les représentants des enseignants sont lues en séance.

- e) Motion sur les moyens matériels de la filière STI.

La motion alerte sur le manque critique d'équipement pour la filière STI (Robotique et Technologie de Laboratoire). Les enseignants soulignent que l'absence de matériel spécifique (notamment en optique et en EIAE) les empêche de proposer concrètement les élèves aux épreuves du baccalauréat, B1942.

Dicto.ai

une "intégrité contestée". Il rappelle que la Région, qui devait financer l'équipement lors de l'ouverture de la filière, ne l'a pas fait en totalité.

En réponse, l'administration précise qu'un effort sera fait sur fonds propres à hauteur de 10 000 € (sur le taux d'appariement) et qu'un dossier de demande de subvention de 90 000 à 99 000 € est en cours de finalisation pour être envoyé à la Région.

b) Motions sur l'insuffisance des moyens alloués et les conditions d'enseignement

Cette motion synthétise les critiques formulées lors du débat sur la DGH. Elle dénonce une dégradation notable insuffisante qui entraîne une surcharge des effectifs, le suspension d'élèves et une dégradation des conditions d'appariement. La motion demande l'allocation de moyens supplémentaires et réalise l'apposition à la DGH proposée.

Le Président prend acte des deux motions et confirme qu'elles seront annexées au procès-verbal de la séance. La séance est ensuite levée.

7. Résumé des décisions

N°	Décision	Titre Annuel	Section de référence
1	Approbation à l'unanimité de l'ensemble des conventions pédagogiques.	Approbation des conventions	Section 2
2	Adoption à l'unanimité et sans réserve du Compte Financier de l'exercice 2025.	Compte Financier 2025	Section 3
3	Affectation à l'unanimité de l'exercice de 120 000,00 € au fonds de réserve.	Compte Financier 2025	Section 3
4	Adoption à l'unanimité d'un prélèvement de 10 000 € sur le fonds de réserve.	Prélèvement sur fonds de réserve	Section 4
5	Paiement par 15 vices contre de la saisine de la répartition des moyens humains (DGH).	Répartition des Moyens Humains	Section 5

Dicte.ai

Décision	Actions à entreprendre	Responsable(s)	Déls
1. Approbation des conventions	Procéder au recensement des dépenses et au paiement des factures correspondantes.	Service de gestion	Dès que possible
2. Adoption du CF 2025	Transmettre le compte financier approuvé et la délibération au comité de contrôle (Région, LCP-9).	Agent comptable, Chef d'établissement	Selon les délais réglementaires
3. Affectation du résultat	Réaliser l'écriture comptable pour affecter l'exercice au compte de réserve.	Agent comptable	Dès que possible
4. Prélèvement sur FDR	Engager les dépenses pour l'achat du matériel de musique, des bancs et le paiement des droits de reprographie, dans le limite de 10 000 €.	Service de gestion	Avant 2025
5. Paiement de la DGH	1. Préparer une nouvelle proposition de DGH ou adresser le vœu du conseil. 2. Rédiger et envoyer un courrier au recteur pour demander une audience et des moyens supplémentaires.	1. Chef d'établissement 2. Représentants du personnel	1. Prochain CA 2. Au plus vite
Motion	1. Finaliser et envoyer la demande de subvention à la Région pour le matériel STL. 2. Joindre les deux motions au procès-verbal effectif du CA.	1. Administration 2. Secrétaire de séance	1. Fin de semaine 2. Lors de la finalisation du PV

Le Président

Le secrétaire

Dicte.ai



Handwritten signature of the secretary.

Motion présentée au Conseil d'Administration du Lycée Georges Dumézil à Verneuil

Date : 24/03/2026

Objets : Insuffisance des moyens alloués et impact sur les conditions d'enseignement

Le Conseil d'Administration du lycée Georges Dumézil, réuni le 24/03/2026, constate :

- Une dotation horaire globale attribuée pour l'année scolaire 2025/2026 équivalente à celle de l'année dernière, alors qu'un BTS ESF sans créneau, entraine la suppression ou la réduction de certaines options et dispositifs d'accompagnement.
- Une surcharge des effectifs dans plusieurs groupes, notamment en filière technologique (conséquence d'un mode de calcul regroupant les tronc communs des filières technologiques) nuisant à la qualité des apprentissages, au suivi individualisé des élèves et à la préparation des épreuves anticipées du baccalauréat.
- Des difficultés croissantes pour assurer la continuité pédagogique et le bon fonctionnement des projets éducatifs.

En conséquence, les représentants élus des enseignants au Conseil d'Administration :

1. **Expriment leur inquiétude** quant aux conséquences de cette situation sur la réussite et le bien-être des élèves.
2. **Demandent** à l'activité académique l'attribution de moyens supplémentaires permettant de maintenir l'offre pédagogique et des conditions d'enseignement satisfaisantes.
3. **Soutiennent** toute démarche collective visant à défendre la qualité du service public d'éducation dans notre établissement.
4. **Demandent** à ce que cette motion soit renvoyée au PV du Conseil d'Administration.

Sans modification conséquente faite en concertation avec les enseignants et le chef d'établissement, nous nous opposons à la DHDU proposée par celui-ci.

Nous souhaitons que cette course effrénée aux économies s'arrête pour véritablement remettre les besoins de l'élève au centre des choix et des préoccupations.

Motion présentée au Conseil d'Administration du Lycée Georges Dumézil à Verneuil

Date : 24/03/2026

Objets : Moyens matériels de la filière STL

L'équipe de sciences physiques souhaite alerter le Conseil d'administration sur la situation particulièrement préoccupante de la filière STL, ouverte au niveau Première cette année.

Lors de l'ouverture d'une nouvelle filière, la rigueur est censée subventionner le matériel pédagogique. Il nous a été rassuré que ce ne serait pas le cas et que le lycée devrait évaluer sur fond propre. Malgré les efforts du lycée, l'équipe s'interroge sur la possibilité de disposer d'un équipement complet et conforme aux exigences des programmes, en particulier en vue de l'ouverture du niveau Terminale.

D'ores et déjà, au niveau Première, certains chapitres ont dû être abordés partiellement, faute de matériel adéquat, notamment en optique, en EXAO (matériel coûteux mais indispensable qui intervient dans la moitié des sujets d'épreuves de Capacités Expérimentales de baccalauréat et que nous ne possédons pas) et pour certains équipements de chimie.

Dans ces conditions, l'ouverture du niveau Terminale STL apparaît extrêmement préoccupante. Cette absence de moyens matériels suffisants ne permet pas de conforter les élèves aux exigences des épreuves certificatives, les plaçant dans une situation d'inégalité manifeste par rapport aux autres candidats.

L'équipe rappelle que cette situation est signalée depuis deux ans. Des devis ont été établis à deux reprises, avec l'appui des inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR), attestant du caractère indispensable des équipements demandés. Il serait pertinent que ce matériel arrive vite afin que les professeurs se l'approprient avant d'en faire usage avec les élèves.

Demande

Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'équipe de physique-chimie demande que le Conseil d'administration soutienne l'attribution des moyens matériels indispensables à un enseignement des sciences conforme aux programmes, en particulier pour la filière STL.

L'équipe remercie le Conseil d'administration de l'attention portée à cette motion et reste disponible pour tout échange visant à trouver des solutions garantissant à la fois la sécurité des élèves et la qualité des apprentissages.

Actes :

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svq>

DHG 2e vote

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

convention n°1 CESCE-ID

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

convention n°2 CESCE-ID

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

contrat vmc - sdi ventilation

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

contrat hottes - sdi ventilation

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

convention Mme Moreau Vagnon

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

convention compagnie madame

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

affectation resultat exercice 2025

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

DBM3

[https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s
vg](https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg)

acte adoption compte financier 2025